

ACADEMIE DE POITIERS

BACCALAUREATS GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

Documents relatifs aux épreuves orales facultatives d'arts

Disciplines	Candidats scolaires suivant l'option dans l'établissement	Candidats scolaires ne suivant pas l'option dans l'établissement et candidats individuels
Arts plastiques	<p>A joindre au dossier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ fiche pédagogique rédigée par le professeur et visée par le chef d'établissement et le professeur. ♦ liste des travaux présentés dans le dossier (3 au minimum, 6 au maximum). <p>Dossier présenté dans un carton à dessin n'excédant pas le format raisin (50 x 65 cm) et 5 cm d'épaisseur.</p> <p>Tous les travaux en volume, bidimensionnels de très grand format ou ceux impliquant la durée ou le mouvement, sont restitués et visualisés par les moyens de la photographie, de la vidéo ou de l'infographie. Ils sont réunis dans un dossier numérique dont le visionnement n'excède pas 5 min.</p> <p>Les productions spécifiquement informatiques sont également incluses dans ce même dossier numérique.</p> <p>Dossier visé par le chef d'établissement et le professeur.</p> <p>Dossier exigible, apporté par le candidat le jour de l'épreuve.</p>	<p>A joindre au dossier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ fiche pédagogique rédigée par le candidat ♦ liste des travaux présentés dans le dossier (3 au minimum, 6 au maximum). <p>Dossier présenté dans un carton à dessin n'excédant pas le format raisin (50 x 65 cm) et 5 cm d'épaisseur.</p> <p>Tous les travaux en volume, bidimensionnels de très grand format ou ceux impliquant la durée ou le mouvement, sont restitués et visualisés par les moyens de la photographie, de la vidéo ou de l'infographie. Ils sont réunis dans un dossier numérique dont le visionnement n'excède pas 5 min.</p> <p>Les productions spécifiquement informatiques sont également incluses dans ce même dossier numérique.</p> <p>Dossier exigible, apporté par le candidat le jour de l'épreuve.</p>
Musique	<ul style="list-style-type: none"> ♦ fiche de synthèse rédigée par le professeur et visée par le chef d'établissement et le professeur. Apportée par le candidat le jour de l'épreuve. ♦ fiche individuelle de renseignements (nécessaire à l'organisation) 	<ul style="list-style-type: none"> ♦ fiche de synthèse, remplie par le candidat et apportée par le candidat le jour de l'épreuve. ♦ fiche individuelle de renseignements (nécessaire à l'organisation)
Cinéma audiovisuel	<p><u>Contenu du dossier :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ fiche pédagogique, commune à tous les élèves d'une même classe, rédigée par le professeur et visée par le chef d'établissement et le professeur ; ♦ Fiche de validation du carnet de bord et de la réalisation ♦ carnet de bord personnel du candidat ♦ réalisation individuelle ou collective de l'année (10 min maximum). Support numérique ou analogique. <p>Dossier validé par le chef d'établissement et le professeur (cf. fiche de validation du carnet de bord et de la réalisation).</p> <p>Dossier envoyé aux examinateurs 8 jours minimum avant l'épreuve.</p>	<p><u>Contenu du dossier :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ fiche pédagogique remplie par le candidat (modèle spécifique) ♦ carnet de bord personnel du candidat ♦ réalisation individuelle ou collective (10 min maximum). Support numérique ou analogique. <p>Dossier envoyé aux examinateurs 8 jours minimum avant l'épreuve.</p>

ACADEMIE DE POITIERS

BACCALAUREATS GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

Documents relatifs aux épreuves orales facultatives d'arts

Disciplines	Candidats scolaires suivant l'option dans l'établissement	Candidats scolaires ne suivant pas l'option dans l'établissement et candidats individuels
Théâtre	<p><u>Contenu du dossier :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ fiche pédagogique, commune à tous les élèves d'une même classe, rédigée par le professeur et visée par le chef d'établissement et le professeur. <p>Dossier de 5 à 15 pages (annexes comprises) élaboré et rédigé par le candidat, faisant état :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de son travail personnel dans le cadre du projet collectif de la classe, - de son parcours de spectateur, - d'un choix de travaux élaborés pendant l'année scolaire. <p>Dossier envoyé aux examinateurs 8 jours minimum avant l'épreuve.</p>	<p><u>Contenu du dossier :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ fiche pédagogique renseignée par le candidat <p>Dossier de 5 à 15 pages (annexes comprises), faisant clairement apparaître la pratique théâtrale du candidat, les spectacles vus, les travaux de recherche et de réflexion personnelle menés à bien pendant l'année précédant l'épreuve.</p> <p>Dossier envoyé aux examinateurs 8 jours minimum avant l'épreuve.</p>
Histoire des arts	<p><u>Contenu du dossier :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ fiche pédagogique, commune à tous les élèves, rédigée par le professeur et visée par le chef d'établissement et le professeur ; ♦ commentaire rédigé par le candidat (2 pages maximum) ; ♦ présentation et analyse de 3 ou 4 œuvres/monuments/édifices/sites patrimoniaux, au choix du candidat, reliés à une des questions du programme limitatif. <p>Dossier ne dépassant pas 20 pages numérotées (annexes comprises), avec une introduction et une table des matières.</p> <p>Possibilité de joindre au dossier des documents sonores ou séquences audiovisuelles sous la forme d'un CD, d'un cédérom, d'un DVD ou d'une clé USB.</p> <p>Dossier visé par le chef d'établissement et le professeur coordonnateur de l'équipe enseignant l'histoire des arts.</p> <p>Dossier envoyé aux examinateurs 8 jours minimum avant l'épreuve.</p>	<p>Dossier rédigé par le candidat, faisant état de son travail personnel et de ses activités dans le domaine de l'histoire des arts.</p> <p>Dossier ne dépassant pas 20 pages numérotées (annexes comprises), avec une introduction et une table des matières.</p> <p>Possibilité de joindre au dossier des documents sonores ou séquences audiovisuelles sous la forme d'un CD, d'un cédérom, d'un DVD ou d'une clé USB.</p> <p>Dossier envoyé aux examinateurs 8 jours minimum avant l'épreuve.</p>
Danse	<p>Fiche synthétique (1 page maximum), identique pour tous les élèves d'une même classe, rédigée par le professeur et visée par le chef d'établissement et le professeur.</p> <p>Fiche apportée par le candidat le jour de l'épreuve.</p>	<p>Fiche synthétique (1 page maximum) rédigée par le candidat et apportée par le candidat le jour de l'épreuve. Elle est obligatoire.</p> <p>Elle énumère les éléments de la culture chorégraphique du candidat.</p>

REFERENCE DES TEXTES REGLEMENTAIRES

Epreuves :

Note de service n° 2012-038 du 06/03/2012 – BOEN spécial n° 14 du 05/04/2012

+ Rectificatif du 14/06/2012 – BOEN n° 27 du 05/07/2012

+ Modifications NS n° 2013-174 du 08/11/2013 – BOEN n° 43 du 21/11/2013

Programmes :

Note de service n° 2019-045 du 19-4-2019 _ BOEN n°18 du 2 mai 2019